



Fontainebleau Forêt d'Exception®

Contrat de projets
2013-2017



SOMMAIRE

Avant-propos	3
Cadre du contrat de projets	4
Signatures	7
Programmation globale des actions dans le cadre des 3 axes stratégiques	8
1. FORET ET MATERIAUX	9
1.1. Contexte	9
1.2. Objectifs	9
1.3. Définition des actions	9
2. FORET ET FONCTIONNEMENT	11
2.1. Contexte	11
2.2. Objectifs	11
2.3. Définition des actions	11
3. FORET ET ECOTOURISME	13
3.1. Contexte	13
3.2. Objectifs	13
2.3. Définition des actions	13
Plan de concertation	15
1. PRINCIPES SUIVIS DANS LA RENOVATION DE LA GOUVERNANCE	15
1.1. Fontainebleau, lieu de gouvernance effervescente	15
1.2. Rapprochement des périmètres de gouvernance	15
1.2. Rapprochement des compositions des comités stratégiques	15
1.3. Simplification des comités techniques	16
2. LE NOUVEAU SCHEMA DE CONCERTATION	16
2.1. Organisation générale	16
2.2. Un fonctionnement orienté vers la fluidité des décisions	16



Plan d'information et de communication	17
1. RENFORCER LA VISIBILITE DU LABEL ET DE LA DEMARCHE	17
2. FACILITER L'ACCES A L'INFORMATION ET AMELIORER LA LISIBILITE	17
2.1. Site Internet « en forêt de Fontainebleau »	18
2.2. Application mobile « Carte intelligente de la forêt »	18
2.3. Campagnes d'information et de sensibilisation saisonnières ou ciblées	18
3. INSERER LA FORÊT DANS LE TERRITOIRE EN FAVORISANT LES ACTIONS D'ANIMATION, DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	18
3.1. Communication partenariale et événementielle	18
3.2. Centre d'initiation à la forêt de Fontainebleau	19
Annexes	20

Avant-propos

Le 19 mars 2012, la forêt de Fontainebleau devient le premier massif forestier à bénéficier du label Forêt d'Exception. L'attribution de ce label récompense à la fois la qualité du projet mené entre 2009 et 2012 et les perspectives de travail pour le contrat de projets 2013-2017. La première de ces perspectives était de rénover la gouvernance locale, chantier qui a été mené en 2012 et a porté ses fruits avec la première réunion conjointe des différents comités stratégiques (comités de pilotage Forêt d'Exception et Natura 2000, comité scientifique et des usagers de la forêt de protection) en novembre 2012.

Le nouveau contrat de projet pour la période 2013-2017 s'attache à exploiter les ressources du territoire, en particulier humaines, pour répondre à la fois aux demandes des publics de la forêt et aux différents enjeux assignés à cette forêt.

Le territoire en effet riche de personnalités intéressées et intéressantes dont la connaissance ne demande qu'à être partagée auprès d'un public nombreux (3 millions de visiteurs annuels, selon une étude de l'IOD menée en 1996). En outre, le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication permet aujourd'hui de diversifier l'offre d'information. En complément des supports « classiques » (panneaux, plaquettes, etc), ces nouveaux outils permettent ainsi de couvrir les attentes des différents profils de visiteurs, tout en les sensibilisant au respect du milieu forestier.

La gestion durable de la forêt passe par une intégration des différents enjeux dans la gestion quotidienne, qui permet la bonne conciliation des enjeux de production de bois, d'accueil et de conservation de la richesse des différents écosystèmes forestiers, véritables demandes de la société. Le contexte est favorable à cette démarche avec la révision de l'aménagement forestier de Fontainebleau, la révision du document d'objectifs du site Natura 2000, ainsi que la mise en place d'une stratégie pour les forêts périurbaines.

Par ailleurs, la gestion forestière et sa complexité est peu lisible pour une population imprégnée de culture urbaine, qui réagit émotionnellement aux actes de gestion aux premiers titres desquels les coupes et les travaux d'exploitation. L'enjeu du nouveau contrat est donc de remettre en perspective l'intégralité de la demande sociétale, équilibre entre demande de « naturalité » d'une part et demande de matériau bois durable d'autre part. Cette harmonie sera recherchée et renouvelée dans ce contrat sous forme d'information et d'échange entre les professionnels, les experts et le public, via la multitude d'outils aujourd'hui à disposition.

Le massif de Fontainebleau est très fréquenté (17 millions de visites annuelles) d'abord par les usagers locaux, mais aussi par les touristes (franciliens, étrangers, etc). La fréquentation n'est soutenable que si elle est maîtrisée selon une stratégie d'accueil et de gestion des flux. Le public doit être sensibilisé dans le but d'un changement des comportements bien compris (modes de déplacement, propreté, etc). L'écotourisme est donc une voie de travail pour ce contrat de projet.

Cadre du contrat de projets

Vu la charte nationale « Forêt d'Exception » qui fixe les principes fondamentaux de la démarche,

Vu le protocole d'accord signé en 2008 et marquant l'adhésion des signataires à cette charte nationale,

Vu le précédent contrat de projet 2008-2011 dont la mise en œuvre s'est conclue en 2012,

Vu l'avis positif rendu par le comité national d'orientation sur le dossier de candidature de Fontainebleau au label Forêt d'Exception,

Vu la décision du directeur général de l'ONF du 19 mars 2012 qui attribue le label « Forêt d'Exception » à la Forêt de Fontainebleau pour 5 ans,

Les signataires du présent Contrat de projet conviennent ce qui suit :

Article 1 - Durée

Les signataires du « contrat de projet Fontainebleau, Forêt d'Exception » s'engagent sur la période 2013-2017, pour cinq ans reconductibles, à mettre conjointement en œuvre les mesures et actions inscrites au programme.

Article 2 - Périmètre géographique

Pour ce nouveau contrat de projet, la démarche « Fontainebleau, Forêt d'Exception » a été étendue à tout le massif forestier de Fontainebleau composé des 3 forêts domaniales de Fontainebleau, des Trois Pignons et de la Commanderie (22 000 hectares au terme de la totale acquisition de la forêt de la Commanderie par l'État suite à la DUP).

Ce nouveau périmètre permet d'assurer une meilleure cohérence avec ceux des différents statuts de la forêt, notamment le classement en forêt de protection et la démarche NATURA 2000.

Article 3 - Esprit général des projets

Les différents projets de ce contrat viseront à remplir simultanément les objectifs suivants :

- > intégrer totalement dans la gestion forestière quotidienne les différents enjeux, gage de pérennité du massif forestier, c'est à dire les activités économiques, l'accueil du public et la préservation de l'environnement ;
- > développer la lisibilité des actes de gestion forestière quotidiens au près des partenaires locaux (information relatives aux coupes, travaux, gestion des populations d'ongulés, etc) ;
- > renforcer le rôle économique des démarches entreprises par une posture délibérément partenariale avec les principaux acteurs économiques (entreprises de la filière bois et du tourisme, le Grand Parquet, hôtellerie, etc) ;
- > diversifier au mieux les sources de financement pour continuer de structurer et d'actualiser l'offre d'accueil du public dans nos forêts, ainsi que de préserver l'environnement et la biodiversité ;
- > développer ou soutenir des projets de recherche et travailler en collaboration avec le monde universitaire ;

- > veiller à la transposabilité des expériences menées vers d'autres territoires et d'autres contextes ;
- > proposer des offres touristiques et pédagogiques pour un public large (famille, enfants, adultes, sportifs, seniors, adolescents, personnes souffrant de handicaps, etc), en diversifiant les outils de médiation et les intervenants. Un effort sera porté en particulier sur l'auscultation de la demande pour adapter les offres en conséquence ;
- > interagir progressivement avec le public pour rendre le visiteur acteur et le placer dans une posture d'échange ;
- > avoir une position ouverte et résolument partenariale sur les nombreuses actions mises en œuvre ;
- > renouer avec le passé artistique du territoire en utilisant l'art comme vecteur d'information et de sensibilisation ;
- > valoriser les projets auprès de tous et les partager par une communication efficace avec les diverses instances de concertation ;
- > travailler de l'échelle locale à l'échelle internationale.

Article 4 - Objectifs et contenu du programme

Le présent contrat de projets vaut à la fois protocole d'accord et programme d'actions. Il actualise le cadre et les grandes orientations de la démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception depuis le précédent protocole d'accord signé en 2008. Il détaille le contenu de chaque action du programme dans une fiche dédiée reportée en annexe au présent document.

Le contrat de projet est structuré selon 3 axes stratégiques :

1. Forêt et matériaux (bois et grès),
2. Forêt et fonctionnement (fonctionnement des écosystèmes et gestion forestière),
3. Forêt et écotourisme.

A noter que, si certaines actions sont spécifiques à un axe, d'autres sont naturellement transversales. Ce contrat regroupe les projets dont l'ONF est donneur d'ordre ou bien fortement associé à leur conception ou réalisation. Toute action conduite dans le périmètre de la Forêt d'Exception est intégrée au programme sous la forme d'une fiche action détaillée annexée au présent contrat et fera l'objet d'une mise en œuvre dans le cadre du label, dès lors qu'elle :

- répond à l'état d'esprit général des projets détaillé dans l'article précédent,
- est validée par le Comité de pilotage et présentée en comités techniques.

Article 5 - Financement des actions

Pour la mise en œuvre de ce contrat de projets, les signataires s'engagent à rechercher conjointement les moyens techniques (dont des moyens participatifs) et financiers nécessaires à son accomplissement. A ce niveau seront recherchés une diversification des partenariats financiers (en particulier le mécénat et les EPCI, aux côtés des grands partenaires habituels aux premiers rangs desquels le Conseil général de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et l'Europe) et des engagements pluriannuels, afin d'assurer la pérennité et la visibilité du contrat de projets.

Chaque signataire s'engage à soumettre à l'approbation de ses instances décisionnaires les propositions de contributions relatives aux actions validées au sein du Comité de pilotage.

D'autres solutions seront éventuellement recherchées pour compléter le financement des projets : participation citoyenne (crowdfunding), partenariat commercial, contenus payants sur applications mobiles, etc.

Article 6 - Suivi, évaluation et concertation

Le Comité de pilotage est chargé de l'exécution du présent contrat et de la poursuite de la discussion auprès des partenaires territoriaux et organismes publics pour finaliser leurs engagements sur les opérations contractualisées.

Le Comité de Pilotage peut missionner les comités techniques pour la définition, le suivi ou l'évaluation d'une ou plusieurs opérations. L'installation temporaire de groupes de travail spécifiques à certaines actions reste à l'initiative de ces comités techniques.

Dans le cadre de ce deuxième contrat, un effort particulier sera mené pour l'élaboration et le suivi des indicateurs de mise en oeuvre de ce programme d'actions, en termes qualitatif et quantitatif, sur l'atteinte des objectifs et la qualité des partenariats engagés. Ce travail constitue une des actions du contrat.

Article 7 - Actualisation du programme

Le contrat de projet se veut évolutif et actualisable. Lors de la mise à jour annuelle des actions, le Comité de pilotage peut décider de l'inscription ou du retrait d'opérations. Ces modifications peuvent aussi intervenir sur proposition des comités techniques du massif.

L'enrichissement progressif du contrat de projets pourra justifier sa possible reconduction, sous réserve d'une décision du comité de pilotage en ce sens.

Signatures

Les signataires du présent contrat sont :

- les membres du comité restreint, représentatifs des différents collèges du comité de pilotage,
- les grands partenaires financiers de la démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception,
- les personnes morales animatrices des instances de concertation sur le territoire.

Fait à Fontainebleau, le 7 juin 2013,

Madame la Préfète de Seine-et-Marne



Monsieur le Président du Conseil général
de Seine-et-Marne



Monsieur le Président du Parc naturel
régional du Gâtinais français



Monsieur le Président du Conseil
scientifique de la Réserve de Biosphère



Monsieur le Directeur général
de l'Office national des forêts



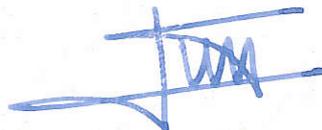
Monsieur le Président de la Région
Ile-de-France



Monsieur le Maire de Fontainebleau



Monsieur le Président de la Chambre
de Commerce et d'industrie de
Seine-et-Marne



Monsieur le Président de l'Association
des Amis de la Forêt de Fontainebleau



Programmation globale des actions dans le cadre des 3 axes stratégiques

1. FORÊT ET MATÉRIAUX



1.1. Contexte

Sur la précédente période, de nombreux partenaires sur le territoire ont travaillé sur le thème du grès et de son exploitation, démontrant ainsi l'attachement de la population à cet élément identitaire du territoire. Ainsi, des actions ont été menées et des actions de communication ont été lancées autour de cette thématique dans le cadre de la démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception avec le projet « mémoires dans la pierre », du Géofestival, du développement du tourisme économique par Seine-et-Marne Tourisme, de la valorisation de la mémoire des habitants du territoire par le Parc naturel régional du Gâtinais français, etc.

Au vu de l'importance territoriale de ce sujet, il a été décidé de le poursuivre sur la nouvelle période du contrat de projet. Cependant, si le grès assure une transition dans la continuité entre les 2 contrats de projets, il ne doit pas cacher l'autre matériau essentiel, le bois, élément central de l'économie actuelle d'une filière. L'axe « Forêt et matériaux » rétablit ainsi l'équilibre entre ces 2 matériaux qui caractérisent la forêt de Fontainebleau.

1.2. Objectifs

Les actions engagées viseront à :

- montrer que la forêt a été, est et sera toujours le lieu d'une activité économique légitime qui produit les matériaux nécessaires au développement humain ;
- montrer comment l'activité humaine modèle son environnement à travers ses activités et ses besoins ;
- protéger et restaurer le patrimoine en forêt ;,
- sensibiliser et éduquer les visiteurs, en leur apportant de nouvelles clés de lecture sur la forêt.

1.3. Définition des actions

Volet « arbre et bois »

L'exploitation des bois suscite des incompréhensions, alors même qu'elle permet tout à la fois de répondre à une demande sociétale d'utilisation de matériau durable et économe en Co2, et de maintenir l'équilibre d'une filière pourvoyeuse d'emploi et de valeur ajoutée.

Les premières actions consistent donc à mieux faire connaître le bois (le matériau et la filière) et sa place légitime dans la société moderne. C'est l'objet du sentier thématique qui sera créé sur le site de l'arboretum forestier Arbor&sens, réaménagé pour l'occasion.

En parallèle, l'ONF communiquera sur cette thématique au travers d'un panel d'outils d'information et de communication. En particulier, la création d'une application mobile en 2013 permettra de diffuser ces connaissances de façon modernisée sur la thématique du bois, mais aussi sur les autres thématiques. Les médias classiques seront également utilisés en complément. Ainsi, de nouveaux visuels seront créés sur la thématique du bois afin d'être installés sur les panneaux d'information des aires d'accueil. Une communication adéquate sera structurée sur les places de dépôt ou à l'occasion de chantiers d'exploitation en forêt et permettra le développement d'un échange constructif entre le visiteur et les professionnels du domaine.

Ces éléments serviront de base au développement d'un tourisme économique autour et en lien avec les acteurs de la filière bois (de l'exploitation à sa transformation finale) qui se manifestera sous la forme de visites écotouristiques, mais aussi d'ouvrage (carnet de mission Bois), de films, de jeux et surtout d'une manifestation annuelle autour de la forêt et du bois : « la fête de la Forêt d'Exception ».

Des actions viseront également l'appui technique de la filière bois, locale en particulier, en participant au projet de recherche Biovalue porté par la Réserve de Biosphère et l'Ecole des Mines.

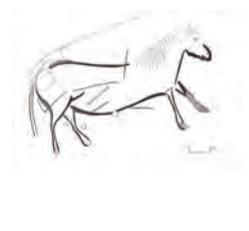
Volet « grès »

Le grès sera abordé sous différents aspects. Dans la continuité des actions menées au cours du premier contrat de projets, le travail sur la valorisation de l'histoire de l'exploitation du grès sera poursuivi. Cela passera par la valorisation des témoignages d'anciens carriers dans un bel ouvrage (mémoire orale) et des échanges de ces descendants de carriers ou carriers en activité avec les classes notamment. La réalisation de beaux livres permettra également d'évoquer et d'illustrer les techniques d'exploitation, la vie sociale, etc. En parallèle, les vestiges de l'exploitation passée en forêt seront montrés aux visiteurs, avec information et sensibilisation, en utilisant les nombreux outils existants (application mobile, immersion avec la réalité augmentée, jeux, court-métrage, etc). La préservation de ces vestiges sera assurée par l'application de mesures conservatoires.

Le thème de l'utilisation du grès sera également traité avec la poursuite de la restauration des sentiers historiques Denecourt, selon les techniques ancestrales en pierres sèches. En particulier, le sentier bleu n° 2, sentier des Fontaines, sera restauré en 2013, sur la base d'un diagnostic commun AAFF-ONF (suivant le guide diagnostic élaboré dans le cadre du précédent contrat). Un beau livre payant mettra en valeur ce savoir-faire, sous la forme d'un carnet de voyage cosigné par un paysagiste, un chef de projet et un membre des AFF (tourisme économique). Enfin, un travail partenarial sera entrepris autour de l'utilisation du grès en ville et dans le Château de Fontainebleau, assurant un lien entre la forêt et son territoire.

Le travail sur les gravures rupestres continuera à travers des ateliers pédagogiques, l'application de mesures conservatoires. Les moyens de créer une réplique d'abris ornés seront recherchés afin d'assurer une pédagogie optimale sur le sujet, de façon accessible à tous. La diffusion des connaissances et la sensibilisation seront ainsi assurées sans porter atteinte aux gravures exceptionnelles du massif.

Le grès est aussi le support à la vie. Des actions d'information du public seront menées sur ce thème : concours photographique, livre sur les lichens et les mousses, etc.



Le grès sera abordé sous son aspect de support au sport : escalade et alpinisme notamment. La pratique responsable de l'escalade sera encouragée au travers de la diffusion des dépliants de bonnes pratiques, mais aussi via nos panneaux d'information sur site ou via des actions de communication ciblées.

Toutes ces actions seront mises en avant annuellement dans le cadre d'une fête du grès.

2. Forêt et fonctionnement



2.1. Contexte

Le contexte est favorable à améliorer toujours davantage l'intégration des enjeux environnementaux dans la gestion forestière quotidienne :

- révision du DOCOB Natura 2000 ;
- révision de l'aménagement de Fontainebleau et renforcement du dialogue relatif à la gestion ;
- mutualisation des connaissances et des contenus pour le public ;
- classement de 1 000 ha de RBI et de 1 500 ha de RBD ;
- travail conduit sur la connectivité écologique du territoire (trame verte et bleue) ;
- évolution d'un comité des réserves vers un comité environnement, élargissant ses prérogatives.

Dans le même temps, la demande sociétale évolue vers une gestion plus écosystémique de la forêt.

Ce contrat se situe donc à un temps fort de la thématique environnementale et de la gestion, avec d'autant plus d'intérêt que le contrat se déroule dans une forêt exceptionnelle par sa diversité et sa richesse naturelle.

2.2. Objectifs

Les actions engagées viseront à :

- intégrer davantage une approche écosystémique dans la gestion courante (connectivité, fonctionnement des éléments entre eux, prise en compte de la dynamique naturelle des milieux vivants, etc) ;

- partager avec le public les connaissances professionnelles relatives à la sylviculture, la chasse et le domaine naturaliste ;
- approfondir les facteurs d'harmonie entre l'activité humaine et la préservation du milieu.

2.3. Définition des actions

Le recueil des données naturalistes sera rationalisé et modernisé, à travers le relevé ciblé de cortèges d'espèces indicatrices et la mutualisation des bases de données (base de données naturalistes notamment). Ces données seront complétées par les données de description des peuplements récoltées dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier.

Sur cette base notamment, un travail sera réalisé pour assurer les conditions d'une bonne connectivité intra et extra massif pour différents cortèges d'espèces. En particulier, la révision de l'aménagement sera l'occasion de réfléchir aux connexions entre les réserves biologiques intégrales à travers une trame de vieux bois et bois mort. Dès 2013, une réflexion sur les circulations de cerfs sera également menée.

En parallèle, les premières re-descriptions de réserves biologiques intégrales (RBI) seront réalisées et les données seront mises à disposition sur une plateforme partagée permettant de démultiplier les analyses dont les résultats seront déclinés dans la gestion courante.

La révision du DOCOB s'accompagnera d'une réflexion plus poussée sur la gestion des habitats dans le cadre de la gestion forestière courante. En particulier, la gestion des milieux ouverts sera pratiquée dans une perspective durable et dynamique, intégrant les actes de gestion sylvicoles et minimisant les coûts. Une carte des sensibilités et un formulaire simplifié seront édités pour faciliter aux organisateurs de manifestations sportives les démarches d'étude d'incidence.

Dès 2013, un plan d'actions et de veille sera mis en place pour contenir les espèces invasives. Ce plan opérationnel sera appliqué dans la période du présent contrat.

L'efficacité des actions entreprises pour la conservation de la biodiversité sera évaluée par le suivi fin de cortèges d'espèces indicatrices à déterminer.

L'intégration de considérations paysagères dans la gestion courante sera également recherchée (lisières, points de vue, arbres remarquables, traitement des peuplements proches du Château, etc).

Un travail particulier de recherche (archives, cartes postales, sondage dans les tourbières, etc) sera mené sur l'étude de l'évolution de l'environnement au sens large (milieux, paysages, etc) dans le temps et l'espace, en lien notamment avec les activités humaines (sylviculture, exploitation du grès, etc). Il fera l'objet d'une valorisation auprès du grand public.

Si ces actions intéresseront les gestionnaires, chercheurs, professionnels et amateurs éclairés de type naturaliste, elles seront également valorisées auprès du grand public afin de le sensibiliser au fonctionnement des écosystèmes et de sa prise en compte dans la sylviculture. A cet effet, la création d'une maison de la forêt près de la gare de Fontainebleau-Avon sera appuyée. Des contenus d'information sur la nature et l'environnement seront aussi déployés sur une application mobile, mais également utilisés dans la création de sentiers thématiques et de panneaux d'information, à la fois sur la sylviculture et l'environnement.



3. Forêt et écotourisme



3.1. Contexte

Le massif de Fontainebleau allie un caractère périurbain à une renommée touristique internationale via les grimpeurs et les touristes du Château. Ce contexte engendre deux phénomènes :

- une demande sociale particulièrement exacerbée et diversifiée (avec trois grands publics distincts : riverains, usagers locaux et touristes), source de conflits d'usages (randonneurs, VTT, grimpeurs, cavaliers, etc) ;
- un impact négatif de la fréquentation localement sur le milieu naturel (17 millions de visites annuelles en 1996).

Si, pour l'instant, la forêt est perçue comme un cadre de vie agréable (impliquant une proportion importante de cadres dans la population locale) et un espace de détente pour les usagers locaux (franciliens à 66 % avec 65 % de repeaters selon l'étude des publics réalisée en 2012 par le CRT d'Ile-de-France), elle intéresse de plus en plus les acteurs du tourisme en tant que produit d'appel qui permettrait d'allonger les durées de séjour et de développer une offre pour des publics différents. Le développement durable en forêt doit donc passer par un développement soutenable du tourisme (volet économique) et une réponse à la demande sociale locale, sans mettre en péril la préservation de l'environnement au sens large (biodiversité et paysage). C'est la définition de l'écotourisme qui constitue le troisième axe de ce contrat. Cette évolution dans l'approche touristique s'est déjà matérialisée par l'installation en cœur de forêt du premier centre d'écotourisme français.

3.2. Objectifs

Les actions engagées viseront à :

- mieux appréhender les attentes sociales ;
- promouvoir une posture de connaissance et de respect par rapport au milieu naturel ;
- assurer la préservation du milieu naturel face à la fréquentation importante du massif, et donc orienter la fréquentation par rapport à la sensibilité des milieux ;
- interagir avec le visiteur et le rendre acteur plutôt que consommateur ;
- faire évoluer les comportements ;
- cadrer l'exercice des usages en forêt pour les concilier.

2.3. Définition des actions

Après un état des lieux des résultats issus des différentes études de fréquentation effectuées sur le massif, un observatoire de la fréquentation sera créé dès 2014 afin de compléter ces données et de suivre leur évolution dans le temps.

Fort des résultats obtenus relatifs aux besoins, attentes, habitudes et comportements des usagers de la forêt, il sera possible à la fois d'étudier les moyens de répondre à la demande sociétale et d'orienter les pratiques des usagers en identifiant mieux les leviers d'action.

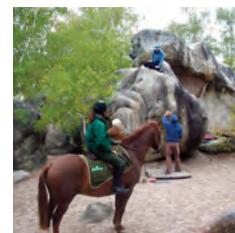
La réponse à la demande comprendra notamment une réflexion (promotion de l'existant et développement éventuel d'une offre complémentaire) autour des offres de logement, pour offrir une alternative aux bivouacs sauvages et aux camping-cars en forêt et ainsi diminuer l'incidence de ces derniers. La limitation des impacts du public sur le milieu naturel fera l'objet d'actions spécifiques : lutte contre l'érosion, mise en œuvre d'un plan d'actions « propreté », réflexion sur les infrastructures d'accueil (nombre et localisation), etc.

La sécurité et la propreté sont les principales préoccupations du public en forêt et pourtant la dégradation de ces éléments est liée à cette forte fréquentation concentrée en certains points noirs du massif. Les actions viseront donc principalement à rendre le visiteur acteur (soutien et stimulation du bénévolat, partage des outils de veille, etc) mais des actions répressives seront en également entreprises.

Les visiteurs sont aussi en demande d'informations. La diversification des outils d'information et de communication associée au traitement de nouveaux thèmes (bois, gestion forestière, etc) apportera une réponse à cette attente. Cela sera complété par une communication accrue entre les usagers et les professionnels, à travers l'observatoire de la forêt monté par les AFF, les réseaux sociaux progressivement mis en place avec les nouveaux outils, le site Internet, etc.

Si une attention toute particulière doit être attachée à répondre à la demande, il faut également orienter la fréquentation selon une stratégie d'accueil qui permet de concilier la demande sociale avec les enjeux de protection. Sur les forêts domaniales de Fontainebleau et des Trois Pignons, La stratégie d'accueil établie en 2008 visait principalement une gestion des flux de visiteurs (canalisation sur des sentiers balisés, déport de fréquentation des sites les plus sensibles vers les sites à bonne capacité d'accueil). Une action du contrat consistera à compléter cette stratégie d'accueil pour prendre en compte d'une part l'élargissement du périmètre de la Forêt d'Exception à la forêt domaniale de la Commanderie et d'autre part la généralisation de stratégies sur les itinéraires et sur les infrastructures d'accueil (aires de stationnement, mobilier et sa charte). Cette nouvelle posture d'accueil s'appuiera sur un schéma des circulations dans le massif en fonction des usages (exploitation et gestion forestières, chasse, services de secours et incendie, circulations douces), qui sera également à réaliser. En parallèle seront menées une réflexion sur la localisation et les capacités optimales des parkings et l'utilisation de modes doux pour l'accès à la forêt.

Enfin, les partenaires de la démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception s'engageront à adapter cette offre d'accueil dans le respect des principes de l'écotourisme. En particulier, les acteurs économiques volontaires pour s'engager dans une démarche écotouristique pourront nouer des partenariats dans ce sens avec l'ONF et ses partenaires locaux, en échange d'une reconnaissance, sous forme de promotion, formation, droit d'utilisation de logo ou de nom, etc.



Plan de concertation



1. Principes suivis dans la rénovation de la gouvernance

1.1. Fontainebleau, lieu de gouvernance effervescente

Depuis le XIX^e siècle, les besoins légitimes de concertation sur le territoire bellifontain ont trouvé progressivement une réponse dans la création de différents comités. Le besoin a changé depuis et les acteurs locaux demandent aujourd'hui une meilleure lisibilité de cette gouvernance afin d'en améliorer l'efficacité.

Fort de ce constat, des réflexions ont été menées en 2012, conjointement avec les services de l'Etat (Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne), sur la rénovation de la gouvernance locale, concernant :

- les comités stratégiques, à savoir le comité de pilotage Fontainebleau, Forêt d'Exception, le comité consultatif scientifique et des usagers de la forêt de protection, le comité de pilotage Natura 2000 et le Conseil scientifique de la Réserve de Biosphère du Pays de Fontainebleau et du Gâtinais ;
- les comités techniques thématiques, à savoir les comités accueil, érosion, des réserves et communication pour la démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception d'une part, et le comité éducation et citoyenneté de la Réserve de Biosphère et du Parc naturel régional du Gâtinais français d'autre part.

Ainsi, l'objectif a été de remplacer DES instances parallèles de concertation par UNE gouvernance partagée.

1.2. Rapprochement des périmètres de gouvernance

Les différents comités avaient un périmètre d'action parfois différent mais la forêt bellifontaine en constituait toujours le cœur. La première décision a donc consisté à rapprocher ces périmètres.

Ainsi, la démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception intègre-t-elle la forêt domaniale de la Commanderie pour mieux se caler sur les périmètres de la forêt de protection et du site Natura 2000. Le périmètre de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais étant trop large par rapport à celui des autres démarches, les instances de concertation correspondantes sont traitées différemment, avec un rôle essentiel d'apporteur d'idées et d'appui scientifique.

1.3. Rapprochement des compositions des comités stratégiques

La composition des comités stratégiques, à savoir le comité de pilotage Natura 2000, le comité consultatif scientifique et des usagers de la forêt de protection et le comité de pilotage Fontainebleau, Forêt d'Exception est désormais harmonisée avec un équilibre entre les cinq collèges de membres : collectivités, Etat, usagers et associations, acteurs économiques et scientifiques.

1.4. Simplification des comités techniques

Le choix a été fait :

- d'élargir les domaines d'intervention des différents comités techniques, permettant de couvrir tous les domaines stratégiques sans redondance dans les thèmes ;
- de fusionner les comités dont les thématiques étaient proches et dont la composition était redondante. Ainsi en est-il du regroupement des 2 comités accueil et érosion, partant du fait que l'érosion à Fontainebleau est due en grande partie à la fréquentation du public.

2. Le nouveau schéma de concertation

2.1. Organisation générale

La gouvernance actuelle se base sur :

- 3 comités stratégiques non fusionnés, car ils ont une existence juridique propre, qui se réunissent le même jour dans la mesure du possible à l'occasion de réunions fédératrices. Cette démarche est facilitée par l'homogénéisation de leur composition. La Réserve de Biosphère apporte un conseil scientifique et stratégique à ces comités ;
- 4 comités techniques thématiques couvrant les différents enjeux du territoire, à savoir le comité « accueil et érosion », le comité « environnement » et le comité « communication et promotion du territoire » pour la démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception, complétés par le « Conseil éducation et citoyenneté » de la Réserve de Biosphère et du PNR du Gâtinais français pour la partie pédagogique.

En annexe, le schéma de gouvernance complète cette présentation écrite, en faisant apparaître clairement les différents comités avec leur nom, leur présidence éventuelle, leur structure animatrice, leurs missions, leur composition et les liens entre ces comités.



2.2. Un fonctionnement orienté vers la fluidité des décisions

Le schéma de gouvernance, avec ses nombreux acteurs membres et ses relations entre instances politiques et instances techniques, pourrait entraîner une inertie décisionnelle. Aussi, certaines dispositions ont été prises pour éviter ce biais.

- principe de subsidiarité : les décisions d'un comité technique ne doivent pas obligatoirement passer par une validation en comité politique, notamment si elles portent sur un positionnement technique sans impact sur la stratégie locale validée politiquement ;
- échange entre instances politiques et techniques « top down » et « bottom up » car le lien hiérarchique doit s'effacer au profit d'un meilleur partage des idées. A cette fin, un rapporteur issu d'un comité technique thématique pourra être choisi pour porter les résultats concertés du comité correspondant auprès des comités stratégiques, en fonction des sujets abordés ;
- création d'un comité restreint, constitué d'un représentant de chaque collège des comités politiques, ainsi que des présidents et animateurs de ces comités. Ce dernier prépare l'ordre du jour de la réunion commune des comités politiques.

PLAN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Au cœur de l'Île-de-France, le massif de Fontainebleau constitue un espace de nature et de détente très appréciés par la population qui contribue à la sauvegarde des patrimoines naturels et des espèces animales ou végétales.

Responsable de ce patrimoine remarquable, face aux préoccupations et enjeux liés au contexte périurbain, l'Office national des forêts met en œuvre, quotidiennement, une gestion durable adaptée dans un souci permanent de permettre le bon exercice des différents usages. En effet, les usagers ne comprennent pas toujours certains actes de gestion et plus particulièrement l'exploitation de la forêt ou la chasse. La mobilisation des bois tout comme le nécessaire maintien de l'équilibre faune-flore, constituent parfois des motifs d'insatisfaction ou de contestation et peuvent être considérés comme une atteinte au milieu forestier.

Ainsi, la nécessité de renforcer la communication et d'apporter une information régulière au sein du label Fontainebleau Forêt d'Exception est majeure.

En outre, une stratégie de communication sera proposée et développée à l'occasion d'un travail d'échange et de consultation au sein du comité Communication et Promotion du territoire. Celle-ci s'inscrira pleinement dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de projets « Fontainebleau, Forêt d'Exception 2013-2016 ». Elle consiste également à positionner la communication au cœur des grands enjeux du label.

Dans le cadre de ce contrat de projets, la ligne principale de communication sera de placer la gestion forestière, les matériaux bois et grès, la sylviculture et l'écotourisme au centre de l'information.

Dans le but d'atteindre des objectifs qui seront :

- d'apporter de la notoriété à la Forêt d'Exception ;
- de valoriser les projets du label ;
- d'expliquer et faire comprendre la gestion durable des forêts ;
- d'améliorer et de partager les connaissances forestières ;
- de mutualiser les informations et en faciliter l'accès ;
- de proposer / de participer aux opérations partenariales grand public.

Elle devra reposer sur trois grands axes détaillés ci-après.



1. RENFORCER LA VISIBILITÉ DU LABEL ET DE LA DÉMARCHE

L'objectif est de positionner l'identité visuelle constitutive de l'image et de la mise en valeur du label auprès des différents publics. Cela sera réalisé via différents outils : diffusion de l'identité graphique du label, généralisation et/ou harmonisation de la charte sur tous les supports de communication existants, création d'objets promotionnels, beaux ouvrages éditoriaux, etc.

2. FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION ET AMÉLIORER LA LISIBILITÉ

L'objectif est de développer des contenus et outils éditoriaux dans une logique de stratégie multimédia. Ainsi, la démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception s'appuiera sur un panel d'outils d'information et de communication parmi lesquels des panneaux d'information, des documents d'édition, le web et d'autres supports dématérialisés (application mobile, audioguides, films, etc). Si les informations simples de type sensibilisation seront diffusées gratuitement, certains contenus informationnels pourront être payants au cas par cas (livre, plaquette, contenu dématérialisé, etc).

Ci-après sont détaillés 3 des outils majeurs en cours de développement et servant cet objectif.

2.1. Site Internet « en forêt de Fontainebleau »

A travers plusieurs rubriques, il s'agit de créer une ressource d'information avec des contenus permanents et actualisables qui offriront la possibilité à l'internaute de découvrir la forêt de Fontainebleau. Ce site permettra de diffuser des informations qui répondent aux besoins des différents publics : le grand public à la recherche de sites à découvrir, les riverains confrontés à des interventions de gestion, les usagers qui souhaitent connaître les règles à respecter, les spécialistes recherchant des contenus approfondis, etc. Il permettra également de valoriser le travail de gouvernance locale et de créer des liens avec les partenaires de la démarche Fontainebleau, Forêt d'Exception.

2.2. Application mobile « Carte intelligente de la forêt »

Le développement de la portabilité de l'information sur les mobiles (Smartphones) sera également un axe de développement majeur. La mise en place d'applications mobiles, permettra de proposer aux usagers un canal supplémentaire d'information et de sensibilisation. A travers des fonctionnalités multimédias (texte, audio, vidéo, photo) ludiques et pédagogiques, le visiteur pourra disposer d'un véritable « guide de poche » pour comprendre, apprendre et découvrir l'univers forestier in situ et contextuel. L'application mobile « carte intelligente de la forêt » offrira une diversité de contenus thématiques (sylviculture, usages du bois, matériau bois, actualités forestières, sites à découvrir, biodiversité...) et permettra de mutualiser les informations avec les partenaires.



2.3. Campagnes d'information et de sensibilisation saisonnières ou ciblées

En parallèle du développement des nouvelles technologies, une information régulière ou spécifique sur l'actualité de la forêt continuera à être diffusée selon les méthodes habituelles (flyers, mails, presse, etc).

La diversité des thèmes constitue une vraie opportunité en matière de communication et de valorisation des actions du contrat de projets. Celles-ci permettent de répondre aux questions régulières des usagers qui recherchent bien souvent une information ponctuelle et saisonnière et de faire connaître les réalisations du contrat de projets Fontainebleau, Forêt d'Exception.



3. INSÉRER LA FORÊT DANS LE TERRITOIRE EN FAVORISANT LES ACTIONS D'ANIMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

3.1. Communication partenariale et événementielle

L'événementiel autour de manifestations ou d'opérations partenariales sera une ligne forte pour le prochain contrat. Il constitue une véritable opportunité pour Forêt d'Exception en matière de communication. L'organisation ou la participation à un événement est un outil de proximité qui permet de toucher un public très large et d'avoir une forte audience. Centrée autour de 3 ou 4 manifestations (fête du grès, fête de la forêt et du bois, opérations « forêt propre », etc), organisées

tous les ans, la communication événementielle de Fontainebleau, Forêt d'Exception témoigne de la volonté de fédérer l'ensemble des partenaires autour d'événements.

De plus, la participation de l'ONF aux autres événements proposés par les partenaires constituera une opportunité de représenter la Forêt d'Exception sur l'ensemble du territoire.

Ces manifestations mettront en avant l'activité économique (tourisme, entreprises de la filière bois, etc) et en feront la promotion à travers des stands, des démonstrations, des conférences, etc. Les activités artistiques ou la médiation artistique (conte, peinture, poésie, sculpture, littérature, musique, danse, théâtre, photos, etc) seront particulièrement utilisées dans ces opérations de communication, organisées dans le souci du développement durable.

3.2. Centre d'initiation à la forêt de Fontainebleau

L'éducation à la forêt et à la protection de l'environnement des scolaires, des familles, etc, doit continuer à être un objectif prioritaire en matière de communication. Cet espace propose des ateliers pédagogiques, des expositions, des visites découvertes, des sorties nature dans le but de faire découvrir le milieu forestier, d'en expliquer sa gestion forestière, de faire prendre conscience de sa fragilité.

Le CIF diversifiera son offre en termes de :

- contenus, en lien avec les thématiques abordées dans le contrat de projet (bois, gestion forestière, environnement, grès, etc) ;
- publics cibles. Si l'animation nature auprès des scolaires continuera et sera même développée, un effort sera fait pour s'adresser aussi à d'autres publics à travers la participation et l'organisation d'évènements et l'adaptation des contenus et des animations aux personnes souffrant de handicaps ;
- outils, en utilisant les nouveaux outils de l'information et de la communication, en particulier les tablettes numériques ;
- partenariat, pour l'organisation de conférences, d'animations nature communes, d'échanges entre professionnels et scientifiques d'un côté et grand public et scolaires de l'autre.

La proposition d'offres de sorties les week-ends et l'aménagement d'un accueil en forêt par les animateurs du CIF permettront d'accroître la diffusion des messages.

Ces propositions entendent préciser les dispositions de mise en œuvre ultérieure d'une stratégie de communication spécifique à la Forêt d'Exception.



Annexes

ANNEXE 1 : programme d'actions et détail par fiches actions

ANNEXE 2 : schéma de gouvernance

ANNEXE 3 : composition des comités de concertation

LES SIGNATAIRES



Fontainebleau





Agence interdépartementale de Fontainebleau
217 bis, rue Grande
77300 Fontainebleau
Tél. 01 60 74 93 50
www.onf.fr



certifié ISO 9001 et ISO 14001